

Règlement du DUOTrail 2023

Art. 1 – L'organisation

Le DUOTrail est organisé par le Foyer de ski, randonnée et orientation des Crozets (*association loi de 1901*).
Président de l'association, directeur de course, responsable du parcours : Sébastien MONNET
Responsable sécurité de l'association organisatrice : Jean-Pierre TREILLARD

Art. 2 – Les épreuves

> Le **GRAND DUO** se déroule sur une distance cumulée d'environ 21 km avec 700D+

Il se déroule par équipe de 2 sur 3 boucles différentes :

- Une boucle A pour le concurrent A de l'équipe.
- Une boucle B pour le concurrent B de l'équipe.
- Et une boucle C (DUO) à effectuer en équipe (les concurrents A et B).

> Le **P'TIT DUO** se déroule sur une distance cumulée d'environ 14 km avec 500D+

Il se déroule par équipe de 2 sur 3 boucles différentes :

- Une boucle A pour le concurrent A de l'équipe.
- Une boucle B pour le concurrent B de l'équipe.
- Et une boucle D (DUO) à effectuer en équipe (les concurrents A et B).

> Le **P'TIT DUO « Jeune »** est ouvert aux équipes composées :

- d'un concurrent A : **personne de + de 18 ans** qui va parcourir une distance cumulée d'environ 14 km avec 500D+

- d'un concurrent B : une ou un **jeune (16 ans révolus -17 ans)** qui va parcourir une distance cumulée d'environ 8,5km avec 350D+ : uniquement la boucle DUO « D ».

Il se déroule par équipe de 2 sur 2 boucles différentes :

- Une boucle A pour le concurrent A de l'équipe > personne de + de 18 ans
Durant cette boucle A, le concurrent B (jeune) attend dans la zone d'attente le retour de son binôme.
- Et une boucle D (DUO) à effectuer en équipe (les concurrents A et B).

Le **GRAND DUO**, le **P'TIT DUO** et le **P'TIT DUO « Jeune »** empruntent des parcours comportant du dénivelé et les chemins sont parfois techniques.

Le parcours proposé n'est ouvert que le jour de la course. Les propriétaires privés et publics n'ont donné un accord de passage que pour le jour de l'épreuve.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Art. 3 –Départ / Arrivée et zone d'attente

> Concernant le **GRAND DUO** :

Le point de départ et d'arrivée des 3 boucles est identique.

Le départ des boucles A et B se fait en même temps.

Le départ de la boucle C est réalisé quand les 2 concurrents d'une même équipe ont terminé leur boucle respective (A ou B). Une zone d'attente sera donc mise en place et aucun coureur ne pourra sortir seul de celle-ci à moins d'un abandon.

Afin de faciliter le chronométrage, **l'arrivée devra se faire en tenant la main de son coéquipier.**

> Concernant le **P'TIT DUO** :

Le point de départ et d'arrivée des 3 boucles est identique.

Le départ des boucles A et B se fait en même temps.

Le départ de la boucle D est réalisé quand les 2 concurrents d'une même équipe ont terminé leur boucle respective (A ou B). Une zone d'attente sera donc mise en place et aucun coureur ne pourra sortir seul de celle-ci à moins d'un abandon.

Afin de faciliter le chronométrage, **l'arrivée devra se faire en tenant la main de son coéquipier.**

> Concernant le **P'TIT DUO « Jeune »** :

Le point de départ et d'arrivée des 2 boucles est identique.

Le départ de la boucle A se fait en même temps que le P'TIT DUO.

Le départ de la boucle D est réalisé quand le concurrent A de l'équipe a terminé sa boucle A. Une zone d'attente sera donc mise en place pour le concurrent B (jeune) et aucun coureur ne pourra sortir seul de celle-ci à moins d'un abandon.

Afin de faciliter le chronométrage, **l'arrivée devra se faire en tenant la main de son coéquipier.**

> Les horaires de départ sont identiques pour chaque format.

Art. 4 – Participants

> Le **GRAND DUO 21km 700D+** est ouvert aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités et ceci à **partir de la catégorie SENIOR dès l'âge de 20 ans** : personne née avant le 10 septembre 2003.

> Le **P'TIT DUO 14km 500D+** est ouvert aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités. Et ceci à **partir de la catégorie JUNIOR dès l'âge de 18 ans** : personne née avant le 10 septembre 2005.

> Le **P'TIT DUO « Jeune » 8,5km 350D+** est ouvert aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités. Et ceci à **partir de la catégorie CADET dès l'âge de 16 ans** : personne née avant le 10 septembre 2007. **Cependant, une équipe est obligatoirement composée d'une personne majeure de 18 ans le jour de la course.**

Autorisation parentale obligatoire pour tous les concurrents « jeune » des équipes du P'TIT DUO « jeune ». Signature de l'autorisation possible lors du retrait des dossards **OU** téléchargement du modèle d'autorisation à compléter et à apporter lors du retrait des dossards - voir notre site internet : <https://duotrail39.jimdo.com/inscriptions/>

Le nombre d'inscrits est limité à un total de **250 coureurs** (soit **125 équipes**) sur l'ensemble des épreuves.

Art. 5 – Inscription, tarifs et remboursements

UNIQUEMENT EN LIGNE :

Les inscriptions en ligne (+ frais de traitement) ><https://duotrail39.jimdo.com/inscriptions/> sont ouvertes jusqu'au jeudi 7 septembre 2023 à 18h00.

Le jour de la course :

Les inscriptions le jour de la course ne sont PAS POSSIBLES.

Seuls seront pris en compte les dossiers complets.

Dans le cas contraire, l'équipe complète (DUO) et les coureurs ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Dossier complet =

- Règlement accepté pour l'équipe
- Licences ou certificats médicaux conformes* pour les 2 concurrents participants aux courses du DUOoTRAIL

Les différents documents seront conservés par l'organisation.

*Qu'est-ce qu'une licence ou un certificat conforme ?

Photocopie de la licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running, Pass'Running), FSCF, FSGT, UFOLEP, (Les licences FSGT, FSCF, et UFOLEP doivent faire clairement apparaître la non-contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition) en cours de validité.

OU Certificat médical de non contre-indication à la course à pied ou à l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course (ou une photocopie).

Tarifs :

Tarifs d'inscription pour une équipe (panier repas d'après course et lot coureur compris).

Périodes	Du 1 ^o au 31 juillet 2023	Du 1 ^o au 31 août 2023	Du 1 ^o au 7 septembre 2023	Le jour de la course
P'TIT DUO	30 €* <small>15€ par personne</small>	34 €* <small>17€ par personne</small>	38 €* <small>19€ par personne</small>	NON
P'TIT DUO « Jeune »	28 €* <small>14€ par personne</small>	32 €* <small>16€ par personne</small>	36 €* <small>18€ par personne</small>	NON
GRAND DUO	40 € ** <small>20€ par personne</small>	44 € ** <small>22€ par personne</small>	48 € ** <small>24€ par personne</small>	NON
Panier repas en + <small>Accompagnateur par exemple</small>		10€*		12€



* + 0,99€ - frais de traitement par le prestataire d'inscription Internet

** + 1,03€ - frais de traitement par le prestataire d'inscription Internet

*** + 1,13€ - frais de traitement par le prestataire d'inscription Internet

**** + 1,23€ - frais de traitement par le prestataire d'inscription Internet

Remboursements :

L'inscription pourra être remboursée (75% hors frais d'inscription) sur présentation d'un justificatif médical. Passée la date du 7 septembre 2023, les droits d'engagement seront acquis à l'organisation. Une équipe inscrite avec un dossier incomplet qui ne pourra pas fournir les documents manquants le jour de la course, ne pourra pas participer et ne sera pas remboursée : les droits d'engagement seront acquis à l'organisation.

Art. 6 – Dossards :

Distribution le samedi 9 septembre 2023 de 13h00 à 14h40 dans la zone d'accueil des équipes (voir fléchage). Le dossard devra être entièrement visible pendant toute la course.

Art. 7 - Horaires et barrières horaires

Le départ des épreuves est fixé à 15h00 pour le GRAND DUO, le P'TIT DUO et le P'TIT DUO « Jeune ». Un briefing est prévu à 14h50 sur la ligne de départ.

Les barrières horaires suivantes seront en vigueur :

Pour le **GRAND DUO**

- Départ de la boucle C (DUO) avant 16h15.
- Passage au ravitaillement dit « Lac de la Fauge » avant 17h30.
- Passage au ravitaillement dit « Grange Nanchez » avant 18h00.

Pour le **P'TIT DUO** et le **P'TIT DUO « Jeune »**

- Départ de la boucle D (DUO) avant 16h15.
- Passage au ravitaillement dit « Grange Nanchez » avant 18h00.

Les coureurs se présentant au-delà des horaires prévus seront arrêtés et rapatriés sur le lieu d'arrivée. Tous ces horaires pourront être modifiés par l'organisateur pour toutes raisons le justifiant. Les participants seront alors prévenus par courrier électronique de ces modifications dans un délai raisonnable.

Art. 8 – Équipement pour chaque participant

Équipement recommandé :

- Réserve d'eau de 0,3 litre minimum, poche à eau ou gourde et gobelet pour les ravitaillements,
- Téléphone portable,
- Un sifflet,
- En fonction des conditions météo, un vêtement protégeant du froid, de la pluie,
- Une couverture de survie,
- Une réserve alimentaire.

Bâtons : ils sont autorisés pour l'épreuve mais ils doivent être portés durant la totalité de celle-ci.

Art. 9 – Balisage

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleurs en hauteur et de flèches directionnelles de couleurs.

Art. 10 – Ravitaillements

GRAND DUO

> Boucles A et B (SOLO) :

- Pas de point d'eau sur ces boucles « SOLO » de 5,5km.
- 1 ravitaillement solide et liquide sera positionné à l'arrivée dans la zone d'attente.

> Boucle C (DUO) :

- 1 point d'eau* sera positionné au « Nord du Molard de la Lière »
- 1 ravitaillement solide et liquide sera positionné au « Lac de la Fauge »
- 1 point d'eau* sera positionné à « Grange Nanchez »

1 ravitaillement solide et liquide sera positionné à l'arrivée.

** Attention : pas de gobelet sur les points d'eau*

P'TIT DUO et P'TIT DUO « Jeune »

> Boucles A et B (SOLO) :

- Pas de point d'eau sur ces boucles « SOLO » de 5,5km.
- 1 ravitaillement solide et liquide sera positionné à l'arrivée dans la zone d'attente.

> Boucle D (DUO) :

- 1 point d'eau* sera positionné au « Nord du Molard de la Lière »
- 1 point d'eau* sera positionné à « Grange Nanchez »

1 ravitaillement solide et liquide sera positionné à l'arrivée.

** Attention : pas de gobelet sur les points d'eau*

Art. 11 – Accompagnants et système d'aide entre personnes d'un même duo

Les bicyclettes ou engins motorisés pour assister une équipe sont formellement interdits sur le parcours. L'accompagnement par un animal est également non-autorisé.

Les duos peuvent utiliser des systèmes d'accroche ou de tractage entre équipiers (ex : élastique), mais ceux-ci doivent pouvoir s'enlever très facilement et rapidement (ex : mousquetons). L'utilisation du système de tractage est sous la seule responsabilité de l'équipe. L'organisation se garde le droit de vérifier le matériel et de refuser un système qui pourrait s'avérer dangereux pour les participants.

Les systèmes d'accroche ou de tractage entre équipiers doivent être portés durant la totalité de l'épreuve même sur la partie solo. Les participants qui ne respectent pas ce point du règlement seront pénalisés en fonction du jugement des organisateurs.

Art. 12 – Sécurité et secours

Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Art. 13 – Abandons

En cas d'abandon, un concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et restituer son dossard. Si un des deux concurrents qui composent les duos abandonne, son coéquipier pourra terminer l'épreuve mais il ne sera pas classé.

Art. 14 - Prix et récompenses

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Les podiums suivants se verront récompensés :

GRAND DUO :

- 3 premiers DUO homme
- 3 premiers DUO mixtes
- 3 premiers DUO femmes

P'TIT DUO :

- 3 premiers DUO homme
- 3 premiers DUO mixtes
- 3 premiers DUO femmes

P'TIT DUO « Jeune » :

- 3 premiers DUO Scratch

Il n'y aura aucun classement par catégorie d'âges.

Art. 15 – Assurance

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile. Elle garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Il est fortement conseillé à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance individuelle accident.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Art. 16 – Charte du participant

Respect de l'environnement :

Le DUOTRAIL est organisé au sein du parc Naturel Régional du Haut Jura et dans des zones NATURA 2000. Chaque concurrent devra donc veiller à respecter des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur (jet de ravitaillement hors des zones de ravitaillement, dégradation volontaire de la flore, déchets abandonnés sur place...). Les passerelles mises en place devront être empruntées. Aucun coureur ne devra traverser les ruisseaux à gué.

Respect du code de la route :

L'organisateur met tous les moyens en œuvre pour assurer la sécurité tout au long du parcours. Cependant, chaque coureur se doit de respecter le code de la route, notamment lorsque le tracé emprunte ou traverse une route.

Respect des bénévoles :

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

Respect du parcours :

Il est interdit de sortir du tracé balisé, interdiction de couper ou de faire demi-tour sous peine de sanctions ou disqualification.

Assistance aux autres concurrents :

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours.

Respect de la philosophie de l'épreuve en DUO :

L'épreuve a pour philosophie de faire concourir des participants en DUO. Pour les parties en duo, l'équipe doit donc rester relativement groupée et ceci du départ jusqu'à l'arrivée.

Rappel : l'arrivée des épreuves doit se faire main dans la main.

Art. 17- Contrôles

Des contrôles pourront être effectués tout au long du parcours.

Les participants qui ne respectent pas les obligations et les éléments de la charte du participant (*art. 16 de ce règlement*) seront pénalisés ou disqualifiés en fonction du jugement des organisateurs.

Art. 18 - Contrôle anti-dopage

En cas de contrôle anti-dopage, des locaux adaptés seront mis à disposition.

Art. 19 – Droits d’image et informations de diffusion liées aux fichiers informatiques

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Les participants reconnaissent à l'organisation du DUOTRAIL et à ses partenaires le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

Art. 20 - Acceptation du règlement de l'épreuve

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.